

Madame, Monsieur,

Le syndicat d'eau de Marcillé vous propose une solution simple, souple et sûre pour régler vos prochaines factures d'eau : le prélèvement automatique.

Il s'agit de prélever en une seule fois à l'échéance vos factures d'eau.

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il vous suffit de compléter et de retourner le formulaire ci-dessous.

✂ -----

DEMANDE D'ADHESION AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement à échéance

Je souhaite payer par prélèvement à réception de la facture

Votre adhésion prendra effet à la réception du présent document.

Adressez dès maintenant au Syndicat d'eau de Marcillé, la demande d'autorisation de **prélèvement** signée et accompagnée de votre **RIB** (compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne domicilié en France métropolitaine).

Le prélèvement sera effectué à compter du 5ème jour du 2ème mois suivant l'émission de la facture.

Remplissez, datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous en y joignant un relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne. Adressez ce document au Syndicat d'Eau de Marcillé.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Syndicat d'eau de Marcillé. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Syndicat d'Eau de Marcillé.

N° national d'émetteur

521 733

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom et Prénom :

Adresse :

DESIGNATION DU CREANCIER

Syndicat d'eau de Marcillé

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom :

Adresse :

Date :

Signature :